



L'environnement en France

Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Économie verte](#) > [Formations](#) > [Formations initiales](#) > [Les formations initiales en environnement](#)

Les formations initiales en environnement

Fiches thématiques

L'environnement occupe une place croissante dans l'appareil de formation initiale : en 2008, il représentait 5% des inscrits en formations et 10% de l'offre de formations du périmètre considéré. En 2015, il en représente respectivement 7,5% et 12%. Malgré des effectifs qui se stabilisent, les formations environnementales restent attractives sur les huit années d'observation.

L'offre de formations environnementales se concentre majoritairement sur les domaines « traditionnellement » environnementaux que sont la prévention des pollutions et la protection de la nature (57%) ainsi que sur les diplômes de l'enseignement supérieur (Bac + 3 et plus). Sur l'année scolaire 2015-2016, les formations liées à l'énergie (26%) et les diplômes de niveau Bac (48%) attirent le plus grand nombre de jeunes.

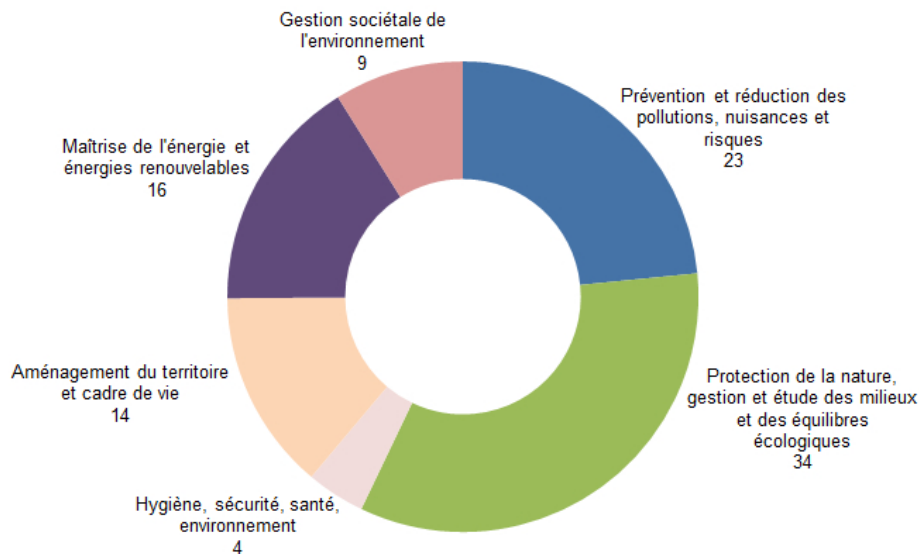
L'environnement demeure un domaine plutôt masculin : les femmes sont globalement peu représentées parmi les élèves et étudiants inscrits en formations environnementales. Seuls les domaines de formation relevant des sciences humaines et sociales et l'enseignement supérieur font exception en matière de parité hommes-femmes.

L'offre de formations initiales en environnement

À la rentrée 2015-2016, 944 diplômes « environnementaux » sont recensés dans l'appareil de formation initiale, représentant 12% de l'ensemble de l'offre de formations du champ considéré.

L'offre de formations environnementales se caractérise par une diversité de domaines d'études : des thématiques purement environnementales que sont la prévention des pollutions (23% des diplômes référencés ont trait à ce domaine) et la protection de la nature (34%) aux sciences humaines et sociales (9%), en passant par l'aménagement du territoire (14%), l'énergie (16%) et l'hygiène-sécurité-santé-environnement (4%).

Répartition du nombre de formations initiales en environnement par domaine d'études sur l'année scolaire 2015-2016 (en %)

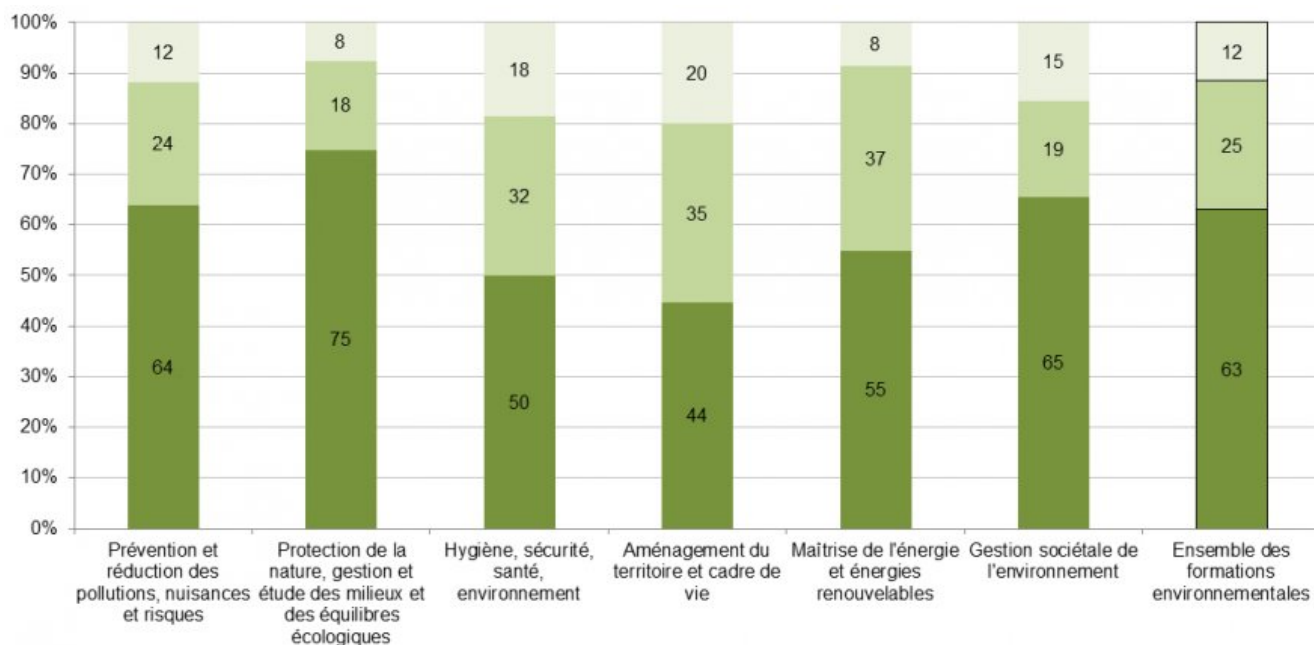


Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

Malgré l'étiquette « formations environnementales », le poids que représente l'environnement dans les modules d'enseignements diffère d'une formation à l'autre : 63% des formations référencées sont à dominante environnementale, à savoir plus de 50% des modules d'enseignement relèvent de l'environnement ; 25% sont modérément environnementale et 12% faiblement environnementale (voir méthodologie).

Répartition du nombre de formations initiales en environnement sur l'année scolaire 2015-2016, selon le poids des enseignements environnementaux, par domaine d'études (en %)



Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont surreprésentés dans l'offre de formations environnementales : les diplômes de niveau supérieur à Bac +3 (niveaux I et II) représentent 94% de l'ensemble des diplômes environnementaux. Les masters sont largement présents (59%), les diplômes d'ingénieurs un peu moins (8%) mais c'est encore plus prégnant pour les doctorats. Les licences professionnelles représentent 25% de l'offre de formations en environnement, les licences généralistes 2%. La part des autres niveaux de diplômes (V à III) dans l'offre de formations environnementales ne s'élève qu'à 2% chacun.

Les diplômes les plus proposés parmi ces niveaux de formation sont les BTS pour le niveau III, le Bac pro pour le niveau IV et le CAP pour le niveau V. Les mêmes constats s'observent sur le champ des formations non-environnementales.

La surreprésentation des niveaux supérieurs et de fait, la sous-représentation des diplômes de niveaux inférieurs au Bac à Bac +2 s'expliquent, en partie, par les normes d'enregistrement des diplômes (voir méthodologie).

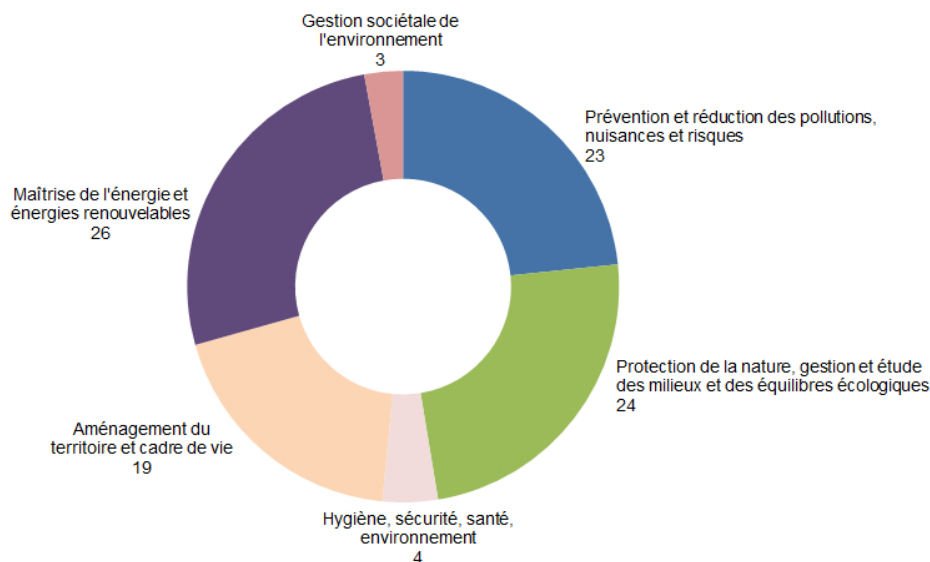
Les effectifs inscrits en formations initiales en environnement

Sur l'année scolaire 2015-2016, près de 94 000 élèves et étudiants sont inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement. Ils représentent 7,5% de l'ensemble des effectifs du champ considéré (voir méthodologie), tous domaines d'études confondus.

Avec 26% des inscrits, le domaine de l'énergie concentre le plus grand nombre d'effectifs. Les formations en protection de la nature et en prévention des

pollutions sont également attractives avec respectivement 24% et 23% des élèves et étudiants de l'environnement. L'intérêt des jeunes pour les domaines de l'hygiène-sécurité-santé-environnement (HSSE) et la gestion sociétale de l'environnement est moindre : ces formations rassemblent respectivement 4% et 3% des effectifs environnementaux.

Répartition des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement sur l'année scolaire 2015-2016, selon le domaine d'études (en %)



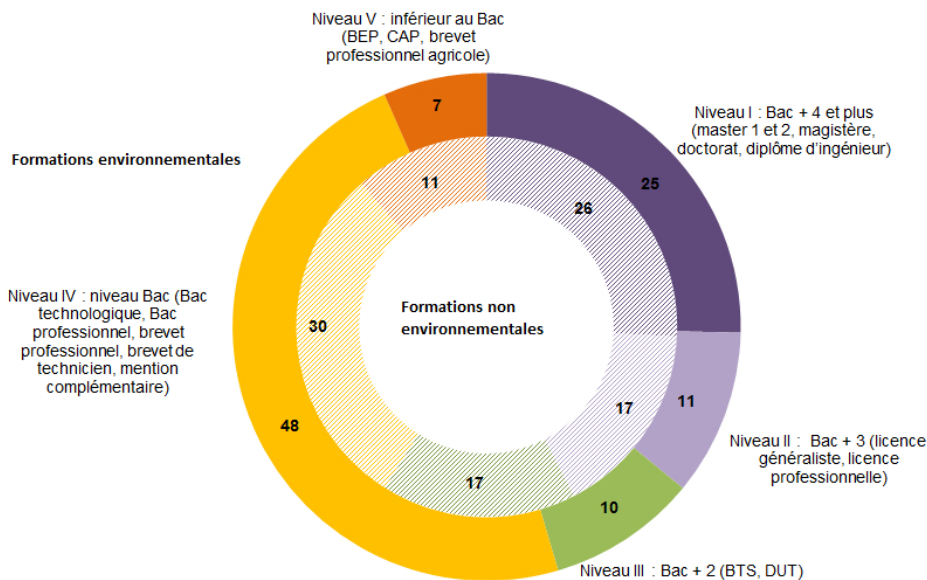
Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

Les formations de niveau Bac, derrière lesquelles on retrouve le Bac technologique, le Bac professionnel, le brevet professionnel, le brevet de technicien et la mention complémentaire, sont les formations les plus suivies par les jeunes étudiant dans le domaine de l'environnement (48% contre 30% parmi les formations non-environnementales) ; le Bac technologique étant le plus attractif (69% des effectifs préparant un diplôme de niveau Bac).

Les niveaux supérieurs à Bac + 3 (niveaux I et II) concentrent, quant à eux, 36% des effectifs (contre 42% parmi les formations non-environnementales), les niveaux Bac + 2, représentés par les BTS et DUT, 10% (contre 17%).

Répartition des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement sur l'année scolaire 2015-2016, selon le niveau de diplôme (en %)



Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

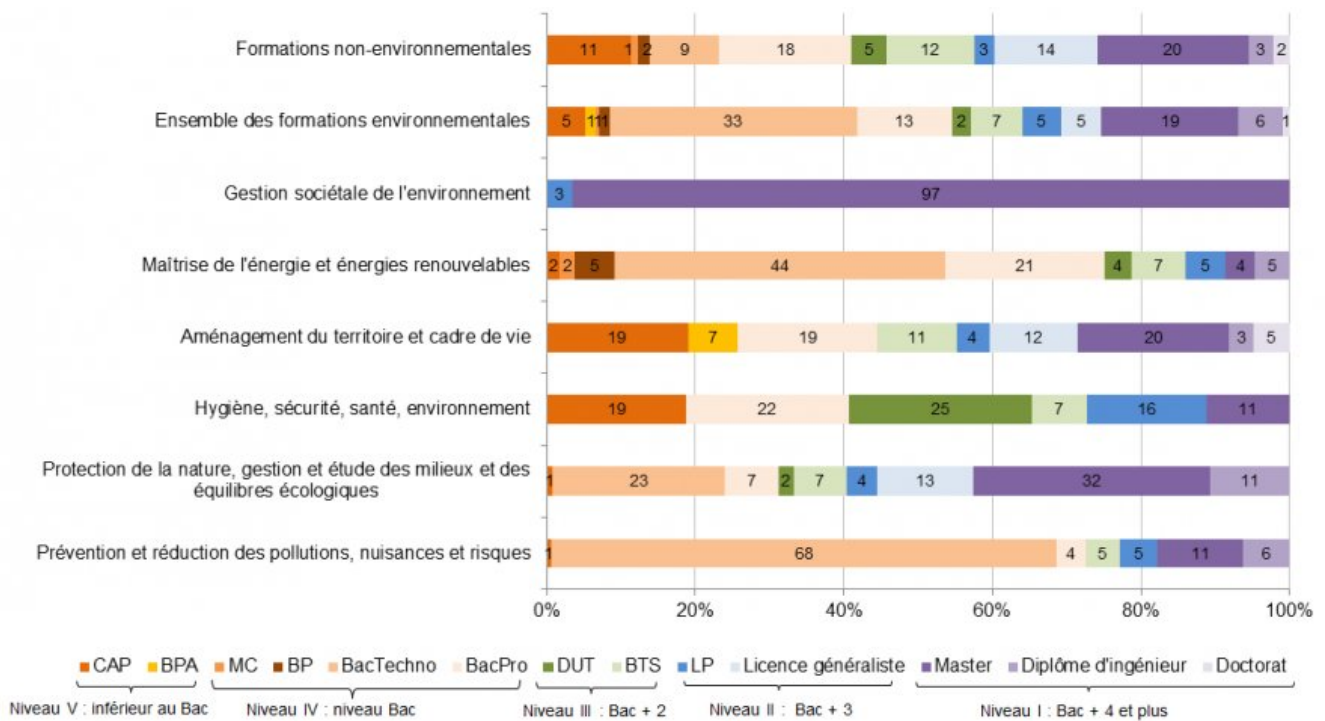
Traitement : SDES, 2018

Selon les domaines d'études, l'attractivité des diplômes diffère. Le Bac technologique est le type de diplôme le plus prisé des jeunes inscrits en formation dans les domaines de l'énergie (44%) et de la prévention des pollutions (68%). Cette surreprésentation s'explique notamment par l'ajout des quatre nouveaux Bac technologiques en 2012, dont les spécialités relèvent de ces deux domaines (voir méthodologie).

Outre le domaine de la gestion sociétale de l'environnement exclusivement dédié à l'enseignement supérieur et dont la quasi-totalité des étudiants sont en master (97%), c'est parmi les inscrits en formation dans le domaine de la protection de la nature que l'on retrouvera le plus de jeunes préparant un master (32%) ou un diplôme d'ingénieurs (11%).

Les jeunes préparant un diplôme en aménagement du territoire sont autant à être inscrit en CAP (19%), en Bac Pro (19%) ou en master (20%) ; ceux inscrits en formation relative au domaine HSSE sont 25% à préparer un DUT, 22% un Bac Pro et 19% un CAP.

Répartition des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par domaine et type de diplôme, sur l'année scolaire 2015-2016 (en %)



Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

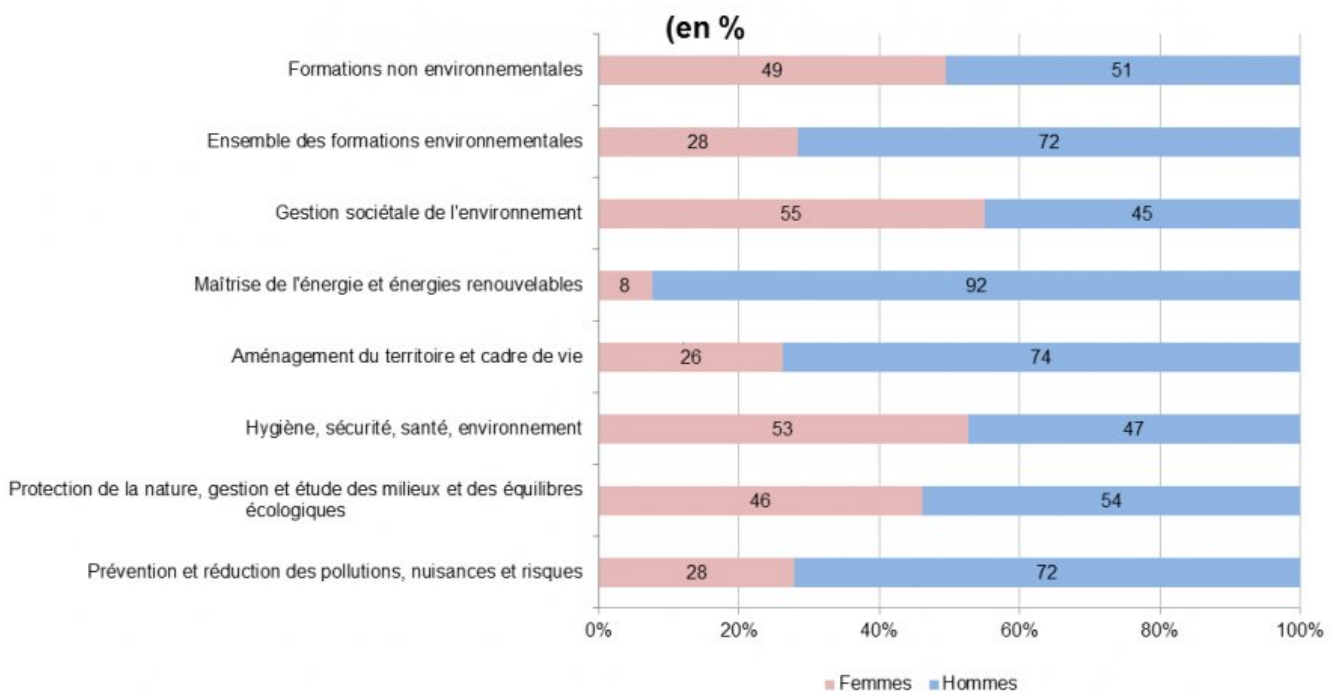
Traitement : SDES, 2018

L'environnement est un domaine peu féminin. Les femmes représentent 28% des inscrits en formations environnementales sur l'année scolaire 2015-2016 ; au sein des formations non-environnementales, on observe quasiment autant de femmes que d'hommes.

D'une façon générale, la part des femmes augmente avec le niveau de diplôme : elles sont 10% parmi les inscrits en formation de niveau inférieur au Bac (36% sur le champ des formations non environnementales) ; elles représentent 42% des inscrits en formations de niveau Bac + 3, 48% parmi les Bac + 4 et plus (contre respectivement 59% et 52%).

Les domaines d'études HSSE et Gestion sociétale de l'environnement sont les domaines où la part des femmes est la plus importante (plus de la moitié des effectifs). Le domaine de l'énergie est quant à lui très masculin (92% des effectifs sont des hommes).

Part des femmes parmi les inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par domaine, sur l'année scolaire 2015-2016 (en %)



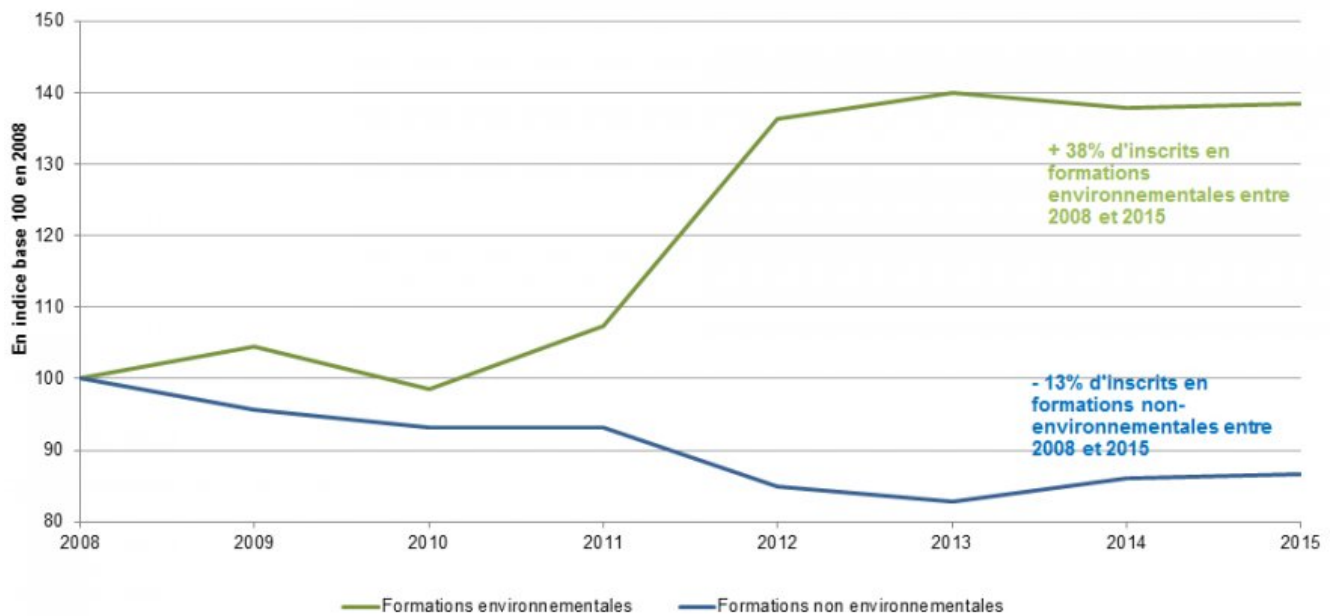
Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

L'attractivité des formations initiales en environnement

En 2008, 68 000 jeunes préparaient un diplôme dans le champ de l'environnement. Sept ans après, ils sont près de 94 000. Plus de 26 000 jeunes supplémentaires sont ainsi venus rejoindre les effectifs de l'environnement (soit + 38%). Sur le champ des formations non-environnementales, le nombre d'élèves et d'étudiants a diminué de 13%.

Évolution des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale

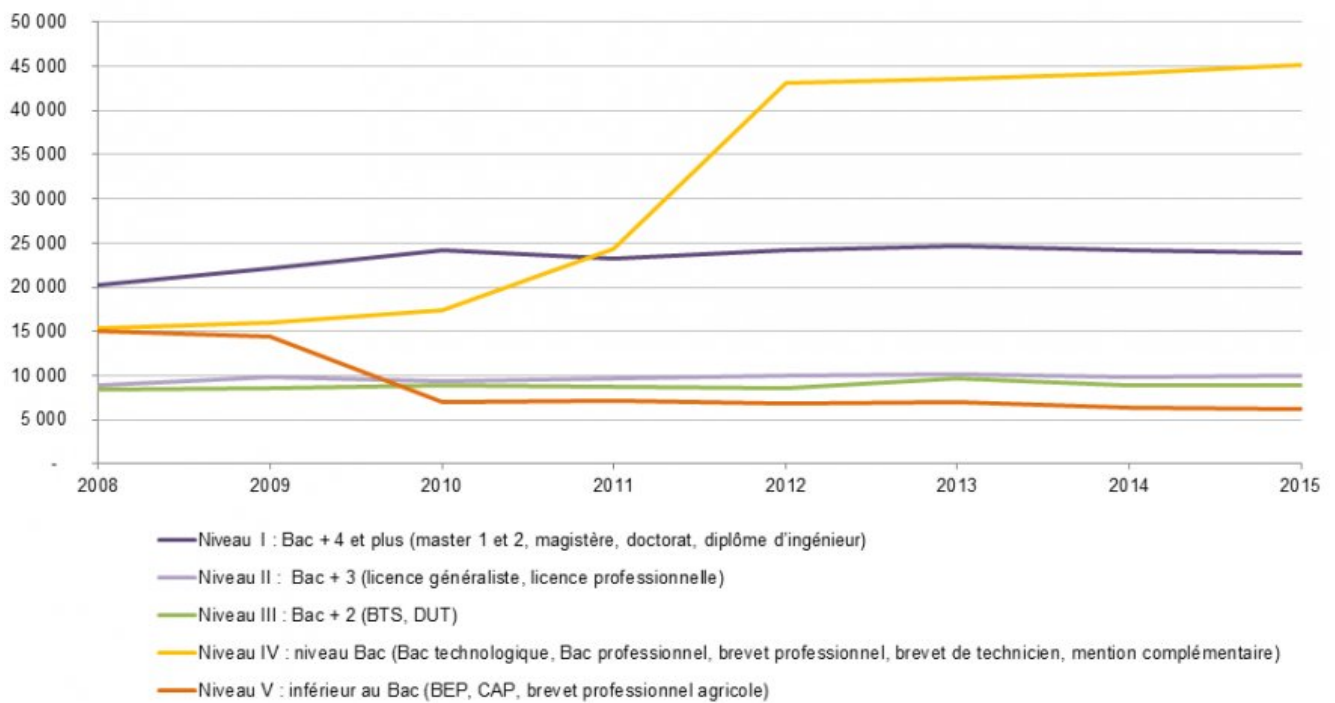


Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

Différentes dynamiques d'évolution sont observées sur 2008-2015. Deux faits marquants permettent de les expliquer. La réforme de la voie professionnelle de 2009 a supprimé les BEP (niveau V, inférieur au Bac) en les intégrant dans le cursus des Bac Professionnels (niveau IV). La baisse des effectifs environnementaux observée en 2010 (-6%) est ainsi liée à la chute du nombre d'inscrits en formation de niveau inférieur au Bac (- 51%). En 2011, le nombre d'inscrits en formations environnementales augmente de 9%. Cette année-là, les diplômés de niveau Bac ont bénéficié du report partiel des effectifs perdus de BEP et ont vu leur nombre d'élèves augmenter de 39%.

Évolution des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par niveau de diplôme

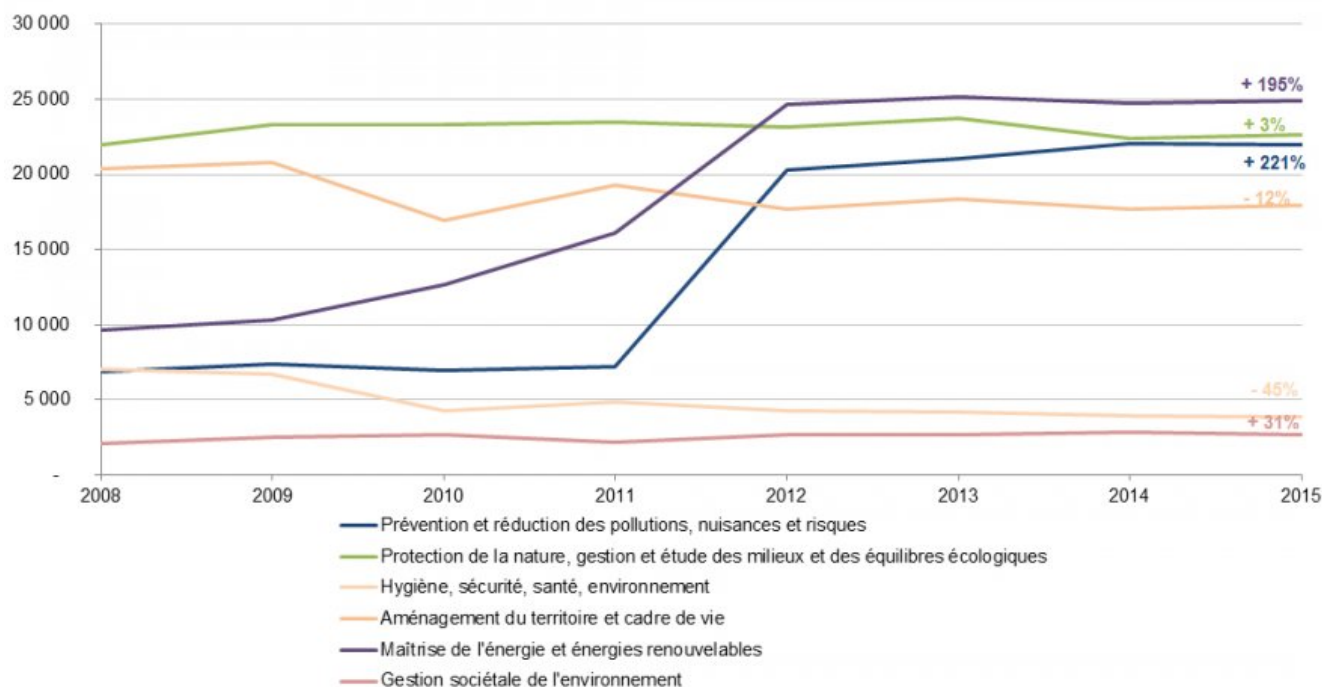


Source : D'après données Céreq, base Reflet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

À la rentrée scolaire 2012-2013, la liste des formations environnementales s'enrichit de quatre nouveaux Bac technologiques qui relèvent des domaines de la prévention des pollutions et de l'énergie. Les effectifs associés sont conséquents (plus de 23 700). Leur comptabilisation explique en grande partie la hausse globale du nombre d'inscrits en formations environnementales observée cette année-là (+27%). D'une façon générale, l'attractivité de ces quatre diplômes influe sur les dynamiques observées, à la fois parmi les jeunes inscrits en formations de niveau Bac (+17% en moyenne par an entre 2008 et 2015), mais également parmi les domaines « prévention des pollutions » et « énergie » (respectivement +18% et +14% en moyenne par an).

Évolution des effectifs inscrits en dernière année d'une formation initiale en environnement, par domaine d'études



Source : D'après données Céreq, base Reffet ; MENESR, bases BCP et Sise

Traitement : SDES, 2018

Sur les trois dernières années d'observation, les effectifs croissent beaucoup moins vite (+2% en 2013), voire diminuent légèrement en 2014 (-2%) et se stabilisent en 2015.

Méthodologie

Le champ de la formation initiale

Les formations environnementales sont analysées sous l'angle des formations initiales. La formation initiale désigne la première formation obtenue au terme d'un cycle d'études. Précisément, il s'agit du premier programme d'études conduisant à l'exercice d'un métier. Elle est dite « initiale » dans le sens où elle vise l'acquisition de compétences par une personne qui n'a jamais exercé de métier. La formation initiale est sanctionnée par un diplôme.

Les diplômes par niveau de formation

L'analyse des formations environnementales ne concerne pas l'ensemble des diplômes proposés par le système éducatif. Sont pris en compte les diplômes techniques et professionnels pour le niveau « inférieur ou égal » au Bac, les Bac +2, les diplômes universitaires (professionnels ou non) et d'ingénieurs pour les niveaux « supérieurs ou égaux » à Bac +3. Ces diplômes sont répartis en 5 niveaux :

- **Niveau I :** diplômes de niveau Bac + 4 et plus (master 1 et 2, doctorat, diplôme d'ingénieur)
- **Niveau II :** diplômes de niveau Bac + 3 (licence généraliste, licence professionnelle)

- **Niveau III** : diplômes de niveau Bac + 2 (BTS, DUT)
- **Niveau IV** : diplômes de niveau Bac (Bac technologique, Bac professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien, mention complémentaire)
- **Niveau V** : diplômes de niveau « inférieur » au Bac (BEP, CAP, Brevet professionnel agricole)

Sigles

Bac techno (Ag) : Bac technologique (agricole)

Bac pro (Ag) : Bac professionnel (agricole)

BEP (A) : brevet d'études professionnelles (agricole)

BP (A) : brevet professionnel (agricole)

BTS (A) : brevet de technicien supérieur (agricole)

CAP (A) : certificat d'aptitudes professionnelles (agricole)

DUT : diplôme universitaire de technologie

LP : licence professionnelle

MC : mention complémentaire

Les sources de données mobilisées

Deux bases de données fournissent les informations nécessaires à l'identification des formations environnementales :

- la base « Reflet », gérée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications Céreq . Cette base répertorie les diplômes de l'enseignement technique et professionnel délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, allant du CAP/BEP (niveau V) au BTS/DUT (niveau III) et les licences professionnelles (niveau II) ;
- les données statistiques concernant les diplômes de l'enseignement supérieur (niveaux I et II) sont issues des fichiers d'enquêtes SISE (système d'information sur le suivi de l'étudiant) et de la base centrale de pilotage (BCP) gérés par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur.

À noter qu'un changement de source de données a été opéré pour les licences professionnelles : auparavant les données étaient collectées directement depuis la base Reflet du Céreq ; au moment de l'analyse de l'année 2015-2016, il a été décidé de collecter directement les données depuis le fichier SISE du ministère en charge de l'enseignement supérieur. L'utilisation de cette source a nécessité une retropolation sur la série 2008-2014.

L'identification des formations environnementales

À partir de la liste de diplômes issus des bases de données décrites précédemment, le SOES effectue une recherche de mots-clés sur les intitulés. Ces mots-clés, appartenant au champ de l'environnement, ont été définis par le SOeS en partenariat avec le CEREQ. Ils correspondent à six domaines environnementaux permettant in fine le classement des formations :

- **prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques** : ce domaine regroupe les formations ayant trait à la lutte contre les pollutions, à la gestion des déchets, aux traitements de l'air, des eaux usées, à la prévention et

gestion des risques environnementaux, naturels, technologiques, à la chimie environnementale, aux éco-technologies, à l'éco-conception et aux études d'impact, à l'éco-toxicologie, au génie civil appliqué à l'environnement... ;

- **protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques** : sont classées dans ce domaine, toutes les formations traitant de la protection de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces naturels, des ressources, de la protection et gestion des milieux (eau, air, sols, forêt, littoral...), de l'écologie, des géosciences... ;
- **hygiène, sécurité, santé, environnement** : ce domaine concerne les formations traitant des bioservices, de l'hygiène, de l'entretien et de la propreté des locaux, des diagnostics qualité, sécurité, environnement (QSE) ;
- **aménagement du territoire et cadre de vie** : les formations intégrées dans ce domaine sont liées aux travaux paysagers, à l'aménagement urbain et paysager, des territoires, au développement urbain durable, à la ville durable, à la mobilité durable, à l'éco-tourisme, à la géographie environnementale... ;
- **maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables** : les formations classées dans ce domaine portent sur l'efficacité et la performance énergétique, l'isolation thermique, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, le génie énergétique et climatique, l'éco-construction, l'habitat HQE, l'effet de serre, les bilans carbone, énergétique... ;
- **gestion sociétale de l'environnement** : ce domaine, exclusivement dédié aux formations de l'enseignement supérieur, considère la dimension « Sciences humaines et sociales » de l'environnement. Sont ainsi répertoriées les formations traitant des aspects économiques, réglementaires et sociaux de l'environnement (droit de l'environnement, économie de l'environnement, fiscalité verte, politiques environnementales, sociologie de l'environnement...). On y retrouve également les formations dans lesquelles sont dispensés des enseignements en conseil en environnement, marketing environnemental, communication environnementale, développement durable, RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise)...

L'analyse du contenu des formations environnementales

Le service de la donnée et des études statistiques (SDES) analyse le contenu de chaque diplôme appartenant à la liste des formations environnementales : modules d'enseignements, volume horaire et/ou coefficients. Ces critères, lorsqu'ils sont disponibles, permettent d'évaluer l'importance des enseignements environnementaux dans la formation et de la qualifier selon trois niveaux :

- **dominante environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent plus de 50 % des modules de la formation) ;
- **modérément environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent entre 25 et 50 % des modules de la formation) ;
- **faiblement environnementale** (les modules d'enseignements environnementaux représentent moins de 25 % des modules de la formation).

Cette méthode a été développée en partenariat avec Défi métiers, le Carif-Oref francilien. L'analyse du contenu de chaque formation permet,

in fine, de valider leur étiquetage « environnement » et leur classement dans les six domaines.

Chaque mise à jour de données d'effectifs requiert une analyse du contenu des nouvelles formations répertoriées.

La comptabilisation du nombre de formation et des effectifs

Chaque formation est identifiée dans les bases de données par un code diplôme. Le nombre de formations comptabilisées correspond au nombre de codes diplôme distincts. Sont retenues les formations pour lesquelles un effectif inscrit en dernière année est enregistré sur l'année n, après application des filtres (types de diplôme, effectifs en dernière année). Les mêmes filtres ont été appliqués aux formations non environnementales pour assurer la comparabilité.

Le suivi statistique des effectifs en formation initiale porte sur les inscrits en dernière année de formation. Les inscrits de l'année n correspondent aux élèves et étudiants de l'année scolaire n/n+1. Cela signifie que l'impact de la création d'un nouveau diplôme n'est pas immédiat sur la comptabilisation des effectifs, en tous cas lorsqu'il s'agit de diplômes préparés sur plusieurs années tels que le Bac pro, le Bac techno, la licence généraliste...

Concernant les diplômes de niveaux V à III et les licences professionnelles, la base Reflet fournit directement les données.

Pour les diplômes de l'enseignement supérieur, ont été pris en compte les effectifs en troisième année de licence généraliste, les effectifs en master 1 et master 2 (les deux années de master ont été considérées comme indépendantes l'une de l'autre), les effectifs en troisième ou cinquième année d'écoles d'ingénieur, en dernière année de doctorat.

Précautions d'emploi

L'importance du nombre de formations supérieures et la sous-représentation des formations de niveau Bac +2, Bac ou inférieur peut s'expliquer par les normes d'enregistrement des diplômes. Chaque diplôme est identifié par un numéro. L'attribution d'un numéro est normalisée pour les diplômes de niveau « inférieur » au Bac (CAP, BPA) à Bac +2 (BTS, DUT) ; de fait, ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois pour l'ensemble du territoire. En revanche, les diplômes de l'enseignement supérieur tels que les licences ou masters sont rattachés à des établissements, qui ont en plus la possibilité d'adapter leur offre, démultipliant ainsi le nombre de formations offertes.

De plus, à la rentrée 2014-2015, la nomenclature simplifiée de l'offre de formation a été mise en place sur les diplômes de l'enseignement supérieur : le nouveau cadre de national des formations (CNF), fixé par l'arrêté du 22 janvier 2014, simplifie l'offre de formations pour les licences (en vigueur à la rentrée 2014), les licences professionnelles (le passage à la nouvelle nomenclature des licences professionnelles se fera par vagues de contrat à compter de la rentrée 2015-2016) et les

masters (le passage à la nouvelle nomenclature se fera en fonction des vagues de contractualisation (5 ans) à partir de la rentrée 2015).

La prise en compte de la simplification de l'offre de formation implique notamment des modifications dans la codification des diplômes et une réduction des intitulés de diplômes, rendant plus difficile l'analyse statistique des formations environnementales dans le supérieur.

Compte tenu des types de diplômes pris en compte, de la méthodologie d'identification des formations environnementales, ainsi que de la comptabilisation des effectifs, la liste des formations environnementales n'est pas nécessairement exhaustive, le nombre d'effectifs inscrits associés est certainement sous-estimé.